



Ligue Francophone de Pêche Sportive.

Membre : Fédération Sportive des Pêcheurs Francophones de Belgique.
Belgian Federation of Anglers - Fédération Internationale de Pêche Sportive ed

Secrétaire : Guy Detongre
Rue de la moinerie, 13,
4680, Hermée Tél : 0494130037
guy.detongre@base.be

PV de la réunion LFPS du 24 janvier 2015.

Présences : Roland Marcq, Freddy Schallenbergh, Bernard Gillot, Michel Cazier, J-Christophe Desilve, Samuel Bernard, Albert Coolens, Charles Hastir, J-Marie Luyckx,

Excusés : J-Paul Paternoster, Eric Detaille, Josette Lefebvre, Michel Gossiaux, Benoit Sottiaux (FSPFB), Guy Detongre, J-Pierre Collard, Mike Mombeek, Jean Pilate.

Le président ouvre la séance à 10h30 et remercie les membres présents, malgré des conditions climatiques vraiment très difficiles et dangereuses. Il précise que si la réunion avait eu lieu à la MPW, il aurait contacté tous les membres pour annuler la réunion. Dans le cas présent, un local avait été réservé et il aurait peut-être été mal perçu d'annuler la réservation.

Points pour les divers

- Feeder
- Fiches de pesées pour les concours
- CM 2017
- Notes de frais
- Logo et drapeaux

1 - Election statutaire : sortant et rééligible : le président.

Aucune candidature n'a été introduite. L'assemblée regroupant toutes les fédérations, sauf celle de « Est Compétition » (excusée en raison des conditions climatiques), marque son accord pour reconduire le mandat du président actuel pour une nouvelle période de 4 ans.

2 - Approbation du projet de PV de la réunion LFPS du 15 novembre 2014

- a) Par mail du 20 décembre 2014, Monsieur Jean Pilate avait fait part de ses remarques par rapport au projet de procès-verbal. Il souhaitait d'une part, en ce qui concerne le point 12 relatif au championnat d'Europe, rectifier la confusion entre l'administration

communale de Pommeroeul et celle de Bernissart. Ceci avait déjà été rectifié à l'initiative du secrétaire.

- b) Par le même mail du 20 décembre, Monsieur Jean Pilate regrettait que sa remarque relative à l'article paru dans le Pêcheur Belge, relatif au championnat d'Europe, ne soit pas reprise au procès-verbal. En clair, le rédacteur de l'article avait promis de mettre la commune de Bernissart à l'honneur et de remercier tous les acteurs locaux (fédération, clubs locaux, pouvoirs locaux) pour leur implication dans cette organisation. Par mail du 23 décembre, le président a répondu que le procès-verbal paru sur le site de peches.be était toujours à l'état de projet aussi longtemps qu'il n'avait pas été approuvé et que ses remarques seraient prises en compte à la réunion de ce jour. Le PV doit donc être rectifié dans ce sens,
- c) Par mail du 20 janvier, la FSPFB a fait parvenir ses remarques concernant le projet de PV.
- Point 4 : ajouter : « En prélude à l'examen de ce point, Roland Marcq demande qui établit l'ordre du jour des réunions de la FSPFB. B. Sottiaux explique qu'il est établi sur la base de ses propositions et présenté au président (C. Dubourg) et au secrétaire-général (NH Balzat) pour remarques et ajouts de points éventuels. » Roland Marcq désire ajouter qu'il serait souhaitable que les administrateurs (surtout des commissions sportives) soient également consultés.
 - Point 11 : B. Sottiaux demande aussi que la visibilité de la relation entre LFPS et FSPFB soit clairement établie sur le site de la LFPS (c'est actuellement chose faite puisque le lien est établi en page d'accueil).
 - Point 12 : rectifier le nom de Monsieur Emile Battard.
 - Point 15, ligne 4 : ..., à titre de solde pour l'intervention 2014, ce que confirme Monsieur Sottiaux.
 - Point 17 : divers 7 : Insérer « devant la difficulté d'obtenir une version unanime des faits de la part des témoins ».. dans la dernière phrase.

Il n'y a pas d'autres remarques sur le PV : il est approuvé mais sera signé par les délégués lors de la prochaine réunion.

3 - Approbation du projet de PV du BFA du 19 décembre 2014. Synthèse des réunions de décembre 2014 et janvier 2015 (comité restreint). Désignation des délégués pour la réunion du 31 janvier 2015.

Le président rappelle qu'il n'y a pas eu de réunion « officielle » du BFA en décembre, suite à une communication déficiente entre les présidents des ailes (Monsieur Erik Pinoy ayant perdu l'adresse mail du président de la LFPS). Il a donc fallu convenir de réunions informelles en comité restreint, et dont l'objet était limité à la confirmation de certaines choses et à la présentation de propositions.

Le procès-verbal de cette réunion est commenté par le président. Il sera traduit par Roland Marcq et distribué aux membres par la suite.

Une seconde réunion en comité restreint s'est tenue ce 20 janvier. Les deux points à l'ordre du jour étaient le tableau de prise en charge des frais du BFA et les propositions de modifications du règlement pour les championnats de Belgique et autres. Il sera revenu sur ces points dans la suite de ce PV.

En ce qui concerne la réunion du BFA du 31 janvier, l'avant-midi est réservée à la vérification des comptes des différentes sections et du BFA : seront présents Roland Marcq, coach, Mady Marcq, trésorière, Mombeek Mike, coach carpe, et JM Luyckx.

Pour la réunion statutaire, à 13h30, Guy Detongre, Jean-Pierre Collard, Samuel Bernard et Jean-Paul Paternoster.

4 – Intervention LFPS pour le championnat du monde des Clubs.

JM Luyckx a confirmé la participation du DGBF au CM des clubs auprès du BFA (voir PV du 19 décembre 2014). Ce club ayant rempli ses engagements pour le championnat d'Europe 2014 (contrôleurs) et s'étant également engagé pour le CM Dames de cette année, l'assemblée marque son accord pour octroyer la subvention de la LFPS, de la même manière qu'en 2014.

5 – Organisation de l'hameçon d'Or 2014 et hameçons de cristal

Le président indique que les démarches ont été faites au Château de Namur, mais que malheureusement toutes les salles sont occupées, non seulement à la date prévue, mais aussi les weekends antérieurs et postérieurs. La seule possibilité restante étant le dimanche de Pâques. Le nécessaire sera fait rapidement pour la réservation 2016 mais il a fallu trouver une solution pour 2015 : la cérémonie se déroulera cette année à Nivelles, Hôtel Nivelles-Sud (Vandervalk).

Un tour de table est effectué afin de se mettre d'accord sur une formule et un choix de menu. Le président se chargera de finaliser avec les responsables de l'infrastructure locale. Il se charge également d'envoyer les invitations officielles (certaines personnes ont déjà été contactées verbalement) et de collationner les réponses.

La liste des invités est également complétée.

En ce qui concerne les nominés à l'hameçon d'or, une liste de lauréats éventuels est avancée. L'assemblée marque également son accord sur la remise d'hameçons de platine.

6 – Championnats de Belgique 2015 : attributions, désignation des parcours.

Attributions championnats 2015 :

- 8, 9 et 10 mai : Carpe (BFA)
- 30 mai : Handipêche (Luxembourg)
- 30 août : Vétérans et Juniors (Ypres)
- 6 septembre : Match (Watersportbaan Gand)
- 13 septembre : Feeder (canal Albert – Hermalle)
- 20 septembre : Interclubs (Meuse à Lanhay)
- 27 septembre : Individuel + Dames (Watersportbaan Gand)

Pour rappel, les canevas d'organisation doivent être rentrés pour le 31 mars au plus tard.

7 – Propositions de modifications du règlement et au niveau du fonctionnement.

Le président informe l'assemblée des différentes propositions mises sur la table par le CCCV en ce qui concerne les C.B. à partir de 2016.

- Distance minimale de 15 mètres entre pêcheurs. Le point de vue défendu est que si l'on doit respecter une distance minimum de 15 mètres, un bon nombre de parcours possibles devra être rejeté. Après discussion, la LFPS défendra une distance minimale de 10 mètres avec une distance idéale de 12 mètres.
- Championnat jeunes et vétérans : proposition de refaire ce championnat en deux manches. L'assemblée est d'avis que cette solution augmente le coût de la participation, augmente considérablement l'effort physique (arrivée plus matinale, déménagement du matériel, rentrée plus tardive, etc.), ce qui n'est pas bénéfique. La LFPS souhaite donc maintenir le déroulement en une manche unique.
- Individuel – Dames : en deux manches de 4h00 chacune, sur un weekend (2 journées) et en formule open. La LFPS rappelle qu'elle avait déjà formulé cette demande au niveau du CB Interclubs. Après discussion, il se confirme que la LFPS peut accepter le déroulement du CB individuel (seniors et dames) en deux journées (comportant

chacune une manche de 4h00) en formule open, pour autant que le CB Interclubs se déroule de la même manière. Dans ce cas, le CB à l'anglaise est supprimé (force est de constater que ce championnat ne connaît de succès que lorsqu'il est organisé à Gand).

- Le CCCV souhaite également revoir les barèmes et la grille de tirage au sort. Lors de la réunion du 20 janvier, il a été demandé à Monsieur Erik Pinoy (et Jurgen Maenhout) de soumettre des propositions. Il sera revenu sur ce point lors d'une prochaine réunion.
- CB Vétérans : secteurs de 15 pêcheurs maximum : à l'examen, la LFPS peut accepter cette proposition.
- Le CCCV propose également de redistribuer le solde du compte des CB (comportant enveloppes non réclamées et non remises, etc.) La LFPS marque son accord sous certaines conditions : l'argent distribué doit être réparti sur tous les championnats et pas seulement sur l'individuel, et d'autre part, il est indispensable de garder un fonds de réserve d'un minimum de 500 €
- Le CCCV paie déjà un montant au profit du responsable du calendrier et souhaite supprimer le versement du montant de 250 € effectué par le BFA. La LFPS marque son accord mais souhaite rester informée du calendrier des concours organisés en région flamande. Une page « calendrier CCCV » pourrait par ailleurs être ouverte sur le site à côté de celle des concours en région wallonne, ceci pour la bonne information des pêcheurs.
- En raison des modifications envisagées par le CCCV en matière de coût et de délivrance de licences (voir PV de novembre), la LFPS a proposé de répartir tous les frais de fonctionnement du BFA de manière égale, c'est-à-dire 50/50, à la condition que les places attribuées pour les CB (individuel et interclubs) soient également réparties de cette manière. Cette solution a l'avantage d'éviter toute forme de spéculation sur les moyens permettant d'augmenter le nombre de places attribuées à une commission. S'il n'y a pas d'accord sur ce point, la LFPS envisagera d'autres solutions plus tranchées.
- Les commissions sont d'accord pour admettre que lorsqu'une sanction est prise à l'encontre d'un participant à un CB (suspension de deux ans), cela n'a plus de sens de limiter l'effet de la sanction au seul championnat pour lequel elle a été prise. Une sanction prise pour un championnat déterminé devrait valoir pour tous les championnats.
- Lors de la réunion du 20 janvier, la question de savoir si la participation aux CM Vétérans et Handipêche devait être maintenue a été posée.
- A cette même réunion, l'éventualité d'organiser un championnat de Belgique de streetfishing a été envisagée : il est à noter que cette proposition a également été posée au niveau de la FIPSeD

8 – Coupe de la Communauté Française 2015

Le président indique que ce point a été porté à l'ordre du jour dans l'unique but de rappeler que les canevas d'organisation devaient être établis dans des délais permettant d'assurer une publicité suffisante sur le site.

9 – Internationaux : situation – programmes.

Suite à la montée de certains internationaux en catégorie A, le moniteur signale que deux demandes de sponsoring sont actuellement pendantes. Il convient toutefois de solliciter l'accord de la firme Sensas, qui assure actuellement déjà 70 % du sponsoring total. L'assemblée sera tenue au courant de l'évolution.

En ce qui concerne le programme, il y a lieu de consulter le site. Seule reste à préciser la date de la rencontre Belgique – Italie à Ronquières. Le président attire l'attention sur les avantages d'organiser cette rencontre en début de mois (avant des éventuelles gelées), mais cela dépend de l'agenda de l'équipe italienne.

10 – Situation section Carnassiers – situation section carpes.

Le président communique qu'il a eu un entretien téléphonique avec Christophe Depouille, au cours duquel ce dernier a proposé de reprendre en main la section carnassier, pour autant que les deux commissions sportives marquent leur accord. La question a été posée lors d'une des réunions en comité restreint du BFA. Le BFA a examiné cette demande et souhaiterait préalablement que Monsieur Depouille fasse une demande écrite à ce sujet et qu'il présente un programme d'activités pour l'utilisation des fonds qu'il détient toujours. Sa demande sera revue ensuite.

En ce qui concerne la section carpe, Monsieur Mombeek n'a pu assister à la présente réunion. Ce point est reporté.

11 – Championnat du Monde des Dames – Situation.

Des entretiens ont eu lieu avec l'échevin des sports de la ville de Braine le Comte et avec un membre du collège communal de Ittre, ainsi qu'avec un responsable des voies navigables. D'autres contacts vont être pris incessamment avec la province du Hainaut (Tourisme) et du Brabant wallon. Les choses évoluent positivement et la ville de Braine le Comte se montre très coopérante. Le président fait une synthèse des discussions et brosse un rapide tableau des avancées.

En ce qui concerne le programme, il est pratiquement bouclé et pourra bientôt être distribué. Samuel Bernard est chargé de centraliser les listes de candidats commissaires transmises par les fédérations.

12 – Situation financière LFPS – budget 2015 – Rapport des vérificateurs.

Compte tenu des conditions climatiques, les vérificateurs aux comptes n'ont pu être présents à l'heure convenue. Cette vérification sera exceptionnellement opérée préalablement à la réunion d'avril.

Le trésorier indique que toutes les fédérations ont effectué les paiements prévus. Le Haut-Escaut a déjà versé l'acompte 2015.

Le bilan 2014 présente un solde positif de 293 €. Sans l'intervention de la FSPFB, il est certain que la LFPS se serait retrouvée dans le rouge.

Le trésorier indique qu'il est nécessaire, afin de garder les comptes en équilibre, de majorer le prix des licences et propose d'augmenter le prix du timbre de licence (A ou A+), le prix de la licence « club » (non modifié depuis une éternité), ainsi que le prix d'une demande de concours (idem).

Après discussion et consultation par téléphone des délégués de la seule fédération absente, l'assemblée décide unanimement de majorer le timbre de licence (A ou A+) à concurrence de 1 € (prix porté respectivement à 6 € pour le timbre A et 11 € pour le timbre A+), celui de la licence club de 5 € (soit 15 € au lieu de 10), et le prix d'une demande de concours à 10 € (au lieu de 5). Ces augmentations sont d'application pour 2015.

Le trésorier rappelle également aux fédérations de verser leur acompte pour le 1^{er} mars.

13 – Listings – Site – Rentrée des demandes de concours.

Monsieur Jean-Pierre Collard n'ayant pu être présent aujourd'hui, ce point est reporté. De même, les commentaires ou remarques relatives au calendrier ou aux demandes de concours seront faits lors de la prochaine réunion, en présence des responsables.

En ce qui concerne le site, Monsieur Albert Coolens commente les statistiques. Le nombre de visiteurs en 2014 pour les 5 premiers pays (Belgique, France, Pays-Bas, Luxembourg et Portugal) est en augmentation de 27,3 % par rapport à 2013. Le nombre de visiteurs est, lui, en augmentation de 29,6 % par rapport à 2013.

Certains membres de l'assemblée émettent le souhait de trouver les coordonnées de tous les coaches sur le site. Monsieur Albert Coolens se charge de mettre en place cette rubrique.

14 – Distribution des timbres et licences.

Comme convenu antérieurement, des devis ont été demandés pour la confection de nouveaux cartons de licence (LFPS) et de cartes de pesage. Le trésorier communique les coûts de revient de ces documents. Les pêcheurs n'étant pas responsables de notre changement de dénomination, il est décidé que les cartons de licences seront délivrés gratuitement aux fédérations.

En ce qui concerne les cartons de pesage, chaque fédération recevra 500 fiches et pourra commander des fiches supplémentaires moyennant paiement. Les commandes sont à convenir avec le trésorier.

15 – Etat d'avancement des points divers du dernier PV.

- Point 1 : drapeaux : le fournisseur avait promis d'adresser le devis pour cette réunion. Le président n'a encore rien reçu, mais a sollicité une remise de prix supplémentaire pour le logo du BFA. Il espère disposer du devis pour la réunion du BFA.
- Point 2 : vestes : Samuel Bernard a amené un modèle de veste. Il se charge de centraliser la commande et prendra contact avec les absents pour connaître les tailles.
- Point 3 : voir ci-dessus.

16 – Divers

- a) Feeder : un échange de mails entre Patrick Vanhoo et Freddy Schallenbergh faisait état de deux possibilités de weekends pour organiser une sélection Feeder. Patrick Vanhoo aurait souhaité organiser cette sélection les 10 et 11 octobre. Ces dates n'étant plus libres, la sélection aura lieu les 26 et 27 septembre.
Il est rappelé qu'il est indispensable que la communication du coach vers les pêcheurs se fasse dans les deux langues (un effort a déjà été fait). En outre, lors des sélections, il est hors de question qu'il pêche. Enfin, la dispersion de l'information doit se faire par les structures officielles (CCCV et LFPS), et pas directement aux contacts « mail ».
- b) Pour une meilleure visibilité sur les courriers et sur les drapeaux, mais aussi parce que le logo du CM Dames va en principe s'en inspirer, le logo de la LFPS a été légèrement retouché (légère accentuation de la forme des poissons).
- c) La Belgique (le BFA) pourrait se voir attribuer l'organisation du championnat du monde des Nations en 2017 (candidature introduite). Dans cette perspective, le président a déjà contacté Monsieur Emile Battard afin de continuer les efforts d'empoisonnements sur le parcours de Pommeroeul (Bernissart). Le plan d'eau pourrait être retenu pour cette manifestation, mais il est indispensable que les captures soient plus abondantes.

- d) Le président explique que certains délégués actifs et membres du bureau ont dû procéder au remplacement d'une partie de leur matériel. En réponse à leur demande, l'accord de prendre en charge le coût de ce matériel a été donné. Le président, pour la bonne forme, demande à l'assemblée d'avaliser cette autorisation.

- e) Lors de la réunion du BFA du 19 décembre, le président a présenté une note de frais relative aux déplacements effectués pour le compte du BFA : pour information, il s'agit de déplacements pour une réunion avec le responsable de la carpe, pour des déplacements et réunion organisés dans le cadre de l'équipe nationale féminine pour le CM 2014, pour réunion relative à la révision du règlement des compétitions et pour les championnats de Belgique (en ce compris le CB à Tisselt où, en principe, le président néerlandophone était absent). Le CCCV a refusé que le BFA prenne cette note de frais en charge. Des explications complémentaires seront demandées lors de la réunion du 31 janvier.

La séance est levée à 16h00.